

Rapport évolutif

Analyse des impacts de la mondialisation sur l'environnement au Québec

Rapport - 4

**Le secteur privé et la prise en charge des
problèmes globaux en environnement :
un réel passage à l'acte ?**



Laboratoire d'étude
sur les politiques publiques
et la mondialisation

Sophie Morin, MA
Relations internationales

Septembre 2007

INTRODUCTION

L'environnement est un domaine privilégié pour l'analyse de l'interaction entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Les enjeux qui y sont liés ont pris une telle ampleur que ces acteurs se sont approprié la protection des écosystèmes, chacun à sa manière et en fonction de ses propres intérêts. Cette prise en charge démontre toute l'importance du sujet ; elle se complexifie et les rôles traditionnels de chacun tendent à se confondre. Les gouvernements conservent la prérogative de légiférer et de s'assurer que les lois et les règlements soient respectés par les entreprises et les citoyens. Mais l'élément catalyseur, c'est-à-dire celui qui contribue à complexifier la relation entre les acteurs, est la prédominance des problèmes globaux en environnement.

La société civile s'est transformée devant les effets de la mondialisation¹ et le secteur privé joue dorénavant un rôle de plus en plus important tant qu'instigateur et innovateur dans la protection de l'environnement. La mondialisation engendre de nouvelles possibilités pour les entreprises, mais également de nouveaux défis. Les échanges commerciaux mondialisés apportent leurs lots d'obligations environnementales. D'un côté, nous constatons le phénomène des délocalisations pour éviter certaines contraintes environnementales, et de l'autre, l'apparition de normes écologiques qu'entraîne la mondialisation. Cette double identité ne peut empêcher l'apparition des problèmes, qui se font de plus en plus menaçants au fur et à mesure qu'augmente le commerce international.

Le secteur privé prend une place de plus en plus importante dans la prise en charge de l'environnement. Pour certains, cela ne signifie rien d'autre qu'une campagne de marketing. Pour d'autres, il s'agit d'un

changement de culture, important et majeur. L'objectif de ce rapport consiste à analyser l'évolution de cette prise en charge et d'examiner si les entreprises ont effectivement négocié le passage à l'acte à ce propos. Nous tenterons de répondre à la question suivante: les entreprises peuvent-elles jouer un rôle significatif dans la résolution des problèmes globaux en environnement ?

Pour ce faire, nous examinerons les premiers pas de la prise en charge environnementale. Par la suite, nous analyserons l'ampleur de cette conscience environnementale, ou à tout le moins, la remise en cause des pratiques, volontaire ou imposée, qui s'opère actuellement au sein des entreprises. Il sera enfin question de l'interaction entre les pouvoirs publics et le secteur privé, plus particulièrement de l'influence de ce dernier sur l'ordre du jour politique; ou en français, «l'agenda politique».

1. LA PRISE DE CONSCIENCE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PAR LES ENTREPRISES: UNE QUESTION D'APPARENCE?

1.1 Origines et développements

Les origines de la prise de conscience des enjeux environnementaux par le public et les entreprises peuvent être associées à certains désastres écologiques. Jusque dans les années 1980, l'association entre les activités commerciales et l'environnement n'était pas vraiment à l'ordre du jour. Avec les catastrophes de Bhopal en Inde (décembre 1984) et quelques années plus tard de l'Exxon-Valdez en Alaska (mars 1989), la prise de conscience a été plutôt douloureuse. Les gouvernements constataient qu'il fallait réglementer un secteur fragile. Les citoyens étaient de plus en plus informés des effets nocifs de la

pollution liée aux pratiques commerciales. Enfin, le secteur privé prenait conscience de l'impact quasi dévastateur de certaines de ses pratiques sur les écosystèmes. Toute cette lucidité face à un environnement en péril n'a pas empêché la croissance économique. Par contre, l'image de l'entreprise en était sérieusement entachée, et il était devenu impossible de passer sous silence certaines pratiques douteuses.

Le secteur privé (entreprises et industries) devient alors un acteur que l'on dénonce à travers les campagnes publicitaires des organismes voués à la protection de la nature, en raison, entre autres, du désir des citoyens de vivre dans un environnement sain. Il est également soumis à un cadre législatif et réglementaire qui prend forme vers les années 1970 et 1980 et qui se veut une réponse, de la part des pouvoirs publics, à la pression de la société civile.

Dans les années 1980 et 1990 apparaît la gestion de plus en plus mondialisée des pressions sociales. Ce type de gestion prend de l'ampleur depuis quelques années et met l'accent sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des fonctions de l'entreprise pour qu'un véritable changement culturel s'opère. Dans la logique de la gestion des pressions sociales, les questions environnementales sont l'affaire de la haute direction et de consultants externes. Dans la gestion globale, il s'agit de mettre en place une direction de l'environnement, chargé de promouvoir la participation de chaque employé, de modifier les mécanismes de production, d'achats et de ventes et de miser, dans certains cas, sur la recherche et le développement (Boiral, 1993).

1.2 De la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise

Le concept de responsabilité sociale remonte à la fin du XIXe siècle aux États-Unis (Pasquero, 2005). Du point de vue philosophique, les Américains ont en permanence remis en question la légitimité du régime capitaliste, qui s'accompagnait de questions aussi fondamentales que la conciliation entre les intérêts de l'entreprise et ceux du public. Les Américains considéraient qu'il fallait miser sur des modèles volontaires, tout en encadrant les activités et les dirigeants, principaux responsables des retombées négatives des activités commerciales de leurs entreprises.

Aux États-Unis, l'éthique joua également un grand rôle dans le cheminement vers la responsabilisation, plus spécifiquement au niveau des grandes entreprises, dont se méfiait la population. L'entreprise agit de manière responsable tant qu'elle demeure fidèle à son rôle social. En fait, elle n'est pas redevable à l'État, mais à la société à qui elle doit sa totale réussite. Le rôle social de l'entreprise a été par la suite transformé par les revendications des citoyens qui, avec la croissance économique effrénée de l'époque, prenaient conscience des effets négatifs des activités commerciales sur la société et l'environnement dans son ensemble. C'est ainsi que les premiers gestes en faveur de la responsabilité sociale furent observés aux États-Unis, notamment, par l'application des lois anti-monopoles de 1890-1920, le régime associatif à l'époque des politiques du New Deal dans les années 1930 et le régime social des années 1960-1970, responsable de la mise en place de cadres législatifs contraignants pour le secteur privé (Pasquero, 2005).

Depuis les années 1980, la responsabilité sociale des entreprises s'intègre dans un

régime d'efficacité où l'esprit coercitif a laissé place au volontarisme, moins contraignant. Ce régime d'efficacité n'est pas exclusif aux États-Unis, il a également été appliqué au Québec, à la même période.

Aujourd'hui, la responsabilité de l'entreprise n'est pas un concept propre aux États-Unis. Certains mécanismes de la mondialisation ont permis à celui-ci de traverser les frontières et d'influencer les pratiques des entreprises européennes. Un autre concept très répandu en Europe, le développement durable, a largement contribué à préparer la voie à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Le développement technologique et la croissance des échanges mondiaux ont des effets positifs, mais en retour, ces deux facteurs de la mondialisation présentent à la fois des limites et des défis incontournables pour le secteur privé. En termes de défis, certains effets de la mondialisation permettent de dégager une série d'enjeux qui, tout comme les problèmes globaux en environnement, apparaissent complexes. Comment doit se traduire la responsabilité sociale et environnementale d'une entreprise face à ces problèmes globaux ?

Le secteur privé est en mesure de s'approprier des enjeux tels que la lutte aux changements climatiques, la pollution atmosphérique ainsi que le maintien de la diversité biologique. Cette appropriation des responsabilités s'impose de plus en plus, car l'entreprise doit rendre des comptes aux parties prenantes (*Stakeholders*), soit l'ensemble des personnes directement ou indirectement concernées par ses activités, qui eux se soucient du bien commun. Mais est-ce que les entreprises ont la volonté d'établir des stratégies à partir de ces enjeux ? À l'échelle régionale, cette appropriation semble plus tangible, mais lorsque l'entreprise affronte les

problèmes globaux, la prise de conscience environnementale semble problématique. De plus, il y a une difficulté tangible à appliquer des normes et des règles internationales dans un contexte où la gouvernance mondiale en environnement est encore faible.

1.3 Un virage important : l'adoption de la gestion environnementale

La gestion environnementale, tout comme la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, s'est développée grâce à la prise de conscience par la société civile des pratiques du secteur privé. C'est dans les années 1970 que le discours s'est résolument affirmé, conduisant les gouvernements à prendre position sur la question. Dans les années 1990, la mouvance du développement durable, ainsi que les principes dégagés de la Conférence de Rio de 1992, favorise la mise en place des systèmes de gestion environnementale qu'entendent assumer les dirigeants d'entreprises. À cette époque, le concept de la responsabilité sociale et environnementale est en plein essor.

Pour le secteur privé, cela implique un rôle volontaire dans la préservation des écosystèmes. L'approche classique demeure toutefois populaire et il est commun d'opposer économie et environnement. La gestion environnementale connaît au départ une limite importante : ne pas aller à l'encontre de la croissance de l'entreprise et de l'économie. Aujourd'hui, la gestion environnementale, qui fait appel à l'utilisation de nombreux outils, est nécessaire pour le secteur privé dans la régulation de ses activités polluantes. Dans ce cas précis, il ne s'agit pas d'effectuer la gestion de l'environnement, dévolue au gouvernement, mais bien d'intégrer de nouveaux paramètres environnementaux dans les fonctions existantes de l'entreprise.

Qu'est-ce qui motive les entreprises à prendre un tel virage ? Plusieurs éléments sont à considérer lorsqu'une entreprise décide de pratiquer la gestion environnementale (Gendron, 2004, Laville, 2006). La réglementation et la responsabilité juridique sont les principaux éléments qui motivent les entreprises à prendre en charge les questions environnementales. Viennent ensuite la diminution des coûts, l'image de l'entreprise et la productivité qui accompagne l'adoption de mesures écologiques. Ces éléments deviennent incontournables dans la prise de décision des dirigeants, compte tenu du contexte mondial. Qu'il s'agisse de l'exploitation des ressources naturelles, de l'utilisation des produits chimiques et des services ; les activités commerciales contribuent, sans exception, à la dégradation de l'environnement naturel, et ce, à un rythme inquiétant.

S'investir dans la gestion environnementale entraîne de plus en plus un gain de productivité. La multinationale *Dupont*, qui investit massivement dans la protection de l'environnement, a ainsi enregistré des gains significatifs. La compagnie est devenue un élève exemplaire, car elle a diminué de près de 60% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) depuis 1990². Leader dans la gestion environnementale, ses stratégies influencent l'ensemble des activités commerciales des autres secteurs industriels et même d'entreprises de taille moyenne présentes sur les marchés internationaux. Cependant, cette influence ne se limite pas seulement au secteur privé, mais atteint aussi les gouvernements, plus particulièrement l'administration américaine. Depuis plusieurs années, les dirigeants de *Dupont* ne cessent de faire pression auprès du gouvernement actuel pour qu'il s'engage à ratifier le Protocole de Kyoto. En mai 2006, la firme multinationale *PriceWaterhouseCoopers*³

publiait un rapport très étoffé sur l'obligation pour les entreprises de s'engager dans le développement durable. Selon cette société, les marchés globaux, la mondialisation, les modèles financiers et les médias sont nécessairement des éléments à considérer dans l'adoption d'une nouvelle vision environnementale.

Les diverses enquêtes⁴ menées depuis les années 1990 démontrent un intérêt grandissant pour la gestion environnementale. Ainsi, une enquête de 1995 démontrait que 32,8% des entreprises affichait un niveau d'engagement qui se traduisait en mesures ponctuelles, tandis que 22,5% avait une gestion intégrée. Dans le but d'évaluer la perception des entreprises québécoises envers l'environnement, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement (CSMOE, 1998)⁵ a effectué en 1998 diverses enquêtes sur les activités des entreprises du Québec. Nous pouvons relever que le niveau d'engagement des entreprises du Québec pour la protection de l'environnement variait selon le type de mesures qu'elles avaient adoptées. Dans l'ensemble, l'adoption d'une politique environnementale semble être l'instrument privilégié par les entreprises. Il est évident que les stratégies qui sous-tendent ce type de gestion diffèrent selon la taille de l'entreprise et la perception de l'environnement par ses dirigeants.

De façon plus précise, il est également intéressant de se pencher sur les enquêtes menées par Statistiques Canada⁶ concernant la protection de l'environnement par les entreprises. Les dépenses des entreprises connaissent une hausse constante depuis 1998. Pendant cette année de référence, 4,7 milliards de dollars ont été dépensés pour protéger les milieux naturels. Les dernières données révèlent que cette somme s'établissait

à 6,8 milliards en 2002. Cette hausse constante est attribuée, selon Statistique Canada, aux nouvelles réglementations concernant la lutte aux polluants et aux différentes mesures volontaires, notamment dans le secteur des émissions de gaz à effet de serre (GES).

La gestion environnementale comprend différents modes de contrôle, qu'adoptent ou non les entreprises. Sans vouloir en faire une présentation détaillée, il est tout de même important de relever quelques initiatives volontaires (Gendron, 2004). La *Coalition pour une économie écologiquement responsable* (CERES), organisme qui a vu le jour en 1989, regroupe des acteurs clés, comme des groupes environnementaux et des investisseurs responsables. Depuis son lancement, un nombre toujours plus important d'entreprises ont adhéré à la Charte de CERES qui prévoit des obligations, comme la production d'un rapport environnemental, la protection de la biosphère, l'utilisation durable des ressources, ainsi que l'économie de l'énergie. Le réseau international *Global Compact*, fondé en 2000, est une autre initiative industrielle dont l'objectif consiste à favoriser la formation institutionnelle et l'adoption de bonnes pratiques environnementales. Également soutenu par des principes directeurs, ce regroupement a une vision très globale de l'environnement, qui inclut des principes de responsabilité sociale grâce au respect des droits humains, du droit du travail et de l'environnement.

Nous ne pourrions aborder la question des initiatives industrielles sans tenir compte des normes ISO 14000 et plus particulièrement de la norme ISO 14001, qui est le standard de référence de cette série de normes (Whitelaw, 2004). C'est au cours des années 1970 et 1980, dans le contexte plus contraignant des lois et règlements de l'époque et devant la montée des mouvements écologiques (Gendron, 2004,

Vaute et Grevêche, 2005), les dirigeants d'entreprises ont proposé la mise en place de normes de gestion intégrées pour faciliter la prise en charge de la protection de l'environnement. C'est l'Organisation internationale de normalisation qui est en charge des normes de type ISO, dont la série 14000 et la série 14001 qui s'appliquent à toutes les organisations, sans référence à la taille, ni aux produits et services. Cette norme, ISO 14000, permet de faire un suivi et un contrôle interne de l'entreprise, et plus spécifiquement des impacts de ses activités sur le milieu naturel environnant. Zéghal et Lefrançois (2000) ont effectué en 2000, un certain nombre d'entrevues auprès de gestionnaires environnementaux dans de grandes entreprises canadiennes (Donohue, Noranda, Shell). La majorité ont élaboré une politique environnementale claire, qui respecte l'esprit de la norme ISO 14000. De plus, la conformité aux règlements en vigueur au pays était un objectif poursuivi dans plus de 50% des cas (Zéghal et Lefrançois, 2000).

Bien que les normes ISO demeurent populaires auprès des entreprises, des critiques persistantes se font entendre. En effet, malgré la portée universelle de cette initiative, la rigueur bureaucratique et les exigences associées à l'application de ces normes peuvent représenter des inconvénients importants pour les entreprises, comme la mise en place de structures additionnelles plus lourdes. En 2000, Olivier Boiral a effectué une étude terrain en analysant l'attitude d'une filiale d'ALCAN, la compagnie Sécral (Boiral, 2000). Les dirigeants de cette entreprise, qui possède un solide système de gestion environnementale, hésitaient, à l'époque, à appliquer officiellement la norme 14001, et ce, malgré les retombées socioéconomiques qui y sont attachées. Cette étude ne permet pas de dégager une généralisation des opinions des dirigeants d'entreprises, mais elle laisse tout de même

soupçonner que cette initiative, malgré un large consensus, est loin d'être parfaite et qu'il y a sûrement place à l'amélioration. Pour sa part, Hydro-Québec, s'est dotée, dès 1997, d'un système de gestion environnementale, maintenant enregistré ISO 14001. Le cœur de ce système consiste à respecter la réglementation en vigueur en matière d'environnement, à améliorer la performance environnementale et prévenir la pollution (la consigne RAP selon Hydro-Québec).

2. L'ENTREPRISE FACE AUX PROBLÈMES GLOBAUX EN ENVIRONNEMENT

2.1 Une approche globale qui fait appel à un nouveau cadre de référence

L'opposition entre économie et environnement refait constamment surface lorsque les entreprises veulent expliquer les coûts élevés imposés par la gestion environnementale, ainsi que par la responsabilisation sociale et environnementale (Morin, 2005, Boiral, 1993, Lanoie et Tanguay, 1999). Cette approche classique est peu à peu abandonnée depuis le milieu des années 1980 (l'arrivée du développement durable comme pratique et publication de l'ouvrage « Notre avenir à tous ») au profit d'une démarche néo-classique. Elle rejette l'idée selon laquelle la prise en charge de l'environnement menace la croissance économique. Les défenseurs de cette approche admettent que certains investissements peuvent être bénéfiques à l'environnement, sans entraver le fonctionnement de l'entreprise ni nuire à son rendement. Grâce à cette approche, les mesures volontaires se sont multipliées et elles ont permis un rapprochement non négligeable entre les pratiques de l'entreprise et les considérations externes,

comme les pressions sociales. De plus, il est utile de mentionner que le recours aux mesures volontaires fut également causé par l'affaiblissement des approches coercitives.

La montée des problèmes globaux en environnement et la place qu'occupent de plus en plus les entreprises en tant qu'acteur de premier plan, permettent de constater qu'elles intègrent peu à peu, dans leur fonctionnement, une approche globale. C'est-à-dire une approche qui prend appui d'une vision élargie de l'environnement, en tenant compte de la nature et des écosystèmes. De plus, cette approche fait sienne les principes du développement durable et a pour objectif de lier l'économie et l'environnement et non pas de les opposer.

Pour l'entreprise, il y va même de sa survie. Cette approche implique une remise en cause des pratiques qui vont au-delà, par exemple, de l'utilisation du papier recyclé. C'est en fait le recours à un nouveau paradigme, car aucune approche globale ne peut mener à la réussite si l'ensemble des membres de l'organisation n'est pas pleinement engagé dans ce changement. Cela suppose également l'internalisation des externalités négatives que causent les activités de l'entreprise sur l'environnement.

Les problèmes environnementaux sont globaux et structurels. Ils interpellent l'ensemble des acteurs, notamment les gouvernements et la société civile. Cependant, ces problèmes obligent à une profonde remise en question des activités économiques, plus spécifiquement des pratiques de l'entreprise. Cette constatation permet de dégager une évidence : la collaboration doit primer sur la confrontation, sinon aucun résultat tangible ne pourra être observé dans la résolution des problèmes globaux en environnement.

Pour certains dirigeants, l'entreprise combine l'organisation et le profit, ce qui en fait un lieu de pouvoir et de décisions par excellence où des changements majeurs peuvent avoir de grandes répercussions sur l'ensemble de la société. L'entreprise sait pertinemment qu'elle possède beaucoup de pouvoir et surtout qu'elle ne peut se limiter à ses propres intérêts, car elle doit composer avec les attentes et les demandes de la société. Pour ce faire, l'entreprise doit se doter d'une mission réaliste qui consisterait à anticiper les réactions de la société civile à ses activités (Laville, 2006). Cette nouvelle façon de voir l'environnement dans sa globalité exige une réflexion quant aux objectifs de performance et de croissance. Il ne s'agit pas de remettre en question l'existence, ni les objectifs commerciaux du secteur privé, mais bien de mesurer l'ampleur de son rôle dans la société.

Le risque élevé d'un échec dans la prise en charge des problèmes environnementaux est toujours très présent dans l'argumentaire des dirigeants. De plus, les coûts élevés associés à l'approche globale sont également un argument de taille. Enfin, l'incapacité de comprendre les enjeux environnementaux semble expliquer l'immobilisme des entreprises. Cet élément est cependant surprenant, compte tenu de l'information disponible et de nombreuses études scientifiques concernant les effets des activités économiques et humaines sur les écosystèmes. Ce dernier élément pourrait s'expliquer par l'absence de ressources financières et humaines spécialisées dans les questions environnementales.

Récemment, les résultats d'une enquête menée par la *Coalition pour une économie écologiquement responsable* (CERES), conjointement avec *Investor Network on Climate Risk*⁷, ont permis de constater que la multinationale *ExxonMobil* n'avait toujours pas de plan de lutte contre les changements climatiques. Les dirigeants

du géant pétrolier s'en défendent en invoquant le manque de connaissances de la science du climat. Les pétrolières mettent davantage l'accent (en terme de ressources humaines et financières) sur la progression de la demande de pétrole, qui devrait représenter environ 60% de la consommation énergétique en 2030⁸. Pour certaines industries, le passage écologique semble plus difficile, ce qui démontre que les entreprises de grandes tailles n'ont pas nécessairement le même niveau de volonté. La « modernisation écologique industrielle » (Guay, 2004) est certes en marche, mais le chemin est encore jonché d'obstacles.

Ces lacunes et bien d'autres, posent un risque non négligeable pour l'entreprise, qui doit composer avec des agents externes, comme des organisations environnementales et des experts. Ce qui semble, pour certains dirigeants un risque d'affaiblir la productivité par un changement de mentalité chez les employés, ce qui pourrait être difficile à gérer (Laville, 2006).

En contrepartie, certains facteurs, qui pourraient favoriser l'adoption d'une approche globale, méritent d'être signalés. Le développement économique actuel n'assure pas une grande équité entre les êtres humains, contrairement à ce que laissent entendre les défenseurs du libre marché. Le développement technologique a toutefois permis à la société civile de mieux s'organiser autour des grandes questions sociales et environnementales pour exiger des actions concrètes de la part des entreprises. Le passage à l'acte par l'entreprise semble se concrétiser par l'application toujours plus poussée de la gestion environnementale. De plus en plus d'entreprises et de multinationales s'empressent de mettre sur pied des programmes et des politiques internes pour lutter contre divers problèmes environnementaux, comme les changements climatiques et l'exploitation abusive des

ressources naturelles. L'acteur privé joue un rôle de plus en plus influent et important en environnement, ce qui contribue, presque, à faire ombrage aux gouvernements.

2.2...et qui affecte l'ordre du jour politique

Les contraintes législatives apparues au cours des années 1970-1980 et les mesures volontaires des années 1980-1990 implantées autant par les gouvernements canadien que québécois n'ont pas freiné la dégradation soutenue de l'environnement ainsi que l'apparition de la menace climatique. Ce quasi-échec pourrait résulter de deux formes de décalage entre le discours et la pratique d'une part, et entre la volonté de l'État et celle du secteur privé, d'autre part.

Dans la pratique, il faut constater que les mesures adoptées se sont révélées peu performantes. Si nous analysons la position actuelle des deux paliers de gouvernement au Canada, il est évident que le gouvernement fédéral prend appui sur l'approche classique de l'environnement, c'est-à-dire qu'il tend à opposer la croissance économique à la protection des écosystèmes. Cette protection ne devient une priorité que dans la mesure où il est clairement démontré qu'elle ne portera pas atteinte à la rentabilité des industries canadiennes.

Le gouvernement a tendance à évoquer la possibilité de problèmes économiques si des mesures trop coercitives devaient être adoptées. Sur ce point, le décalage entre le gouvernement fédéral et le secteur privé est marqué⁹. Des voies s'élèvent au sein des industries canadiennes en faveur d'un engagement ferme de la part du gouvernement fédéral dans la lutte contre les changements climatiques. Contrairement à d'autres pays membres de l'OCDE, le Canada fait la sourde oreille aux doléances

(lutte aux changements climatiques, pollution atmosphérique) des entreprises. L'État fait siennes des considérations traditionnellement entretenues par l'entreprise (approche classique), tandis que les entreprises tendent vers une remise en cause de leurs pratiques internes et adopte peu à peu une vision élargie des problèmes environnementaux. Cette attitude des pouvoirs publics favorise un climat d'affrontement avec le secteur privé dans le domaine de l'environnement.

Le passage à l'acte par les entreprises affecte l'ordre du jour politique des différents paliers de gouvernement. En effet, les actions du secteur privé, en terme de responsabilisation sociale et environnementale ainsi qu'au chapitre de l'adoption d'un système de gestion environnementale, obligent les gouvernements à revoir leurs politiques, ainsi que leur cadre législatif. Les politiques publiques semblent ainsi réagir aux mesures de l'entreprise. Dans le domaine de la protection des milieux naturels, le secteur public, constate-t-on, peut se retrouver « en mode réaction » devant les démarches du secteur privé.

En contrepartie, malgré un rôle qui tend à être modifié face aux stratégies adoptées par le secteur privé, le gouvernement demeure tout de même important grâce à son pouvoir législatif et coercitif. Il ne faut pas mettre de côté les initiatives gouvernementales dont le but était de favoriser la prise en compte des problèmes environnementaux. À ce titre, un certain nombre d'instruments économiques ont été adoptés par les pouvoirs publics, comme les redevances (rejets d'eaux usées), les aides financières (allégement fiscaux), les systèmes de consignation (bouteilles et autres contenants) et les taxes environnementales (eau, déchets) (Vaute et Grevêche, 2005).

Cette prérogative a permis au gouvernement d'exercer des pressions sur le secteur privé pour l'adoption de mesures volontaires (OCDE, 2001). Les initiatives volontaires et privées sont aussi soumises à une pression qui provient des gouvernements, mais également de la société dans laquelle évolue l'entreprise. C'est la démonstration que l'interaction entre ces acteurs est constante, tout comme l'influence qu'ils exercent l'un sur l'autre. Il existe un certain nombre de secteurs où cette influence est plus marquée (OCDE, 2001). Les stratégies de mise en œuvre des « bonnes pratiques », plus particulièrement quant au respect du droit, ont été largement le fait des pouvoirs publics avant de devenir une pratique presque exclusivement privée. Il faut également tenir compte de la fiscalité à laquelle certains pays membres de l'OCDE ont recours pour inciter les entreprises à adopter des mesures volontaires.

Ainsi, l'adoption d'un système de gestion environnementale et la responsabilisation sociale et environnementale des entreprises semble interpeller le gouvernement afin qu'il mette en place différentes mesures pour intégrer davantage les préoccupations des entreprises et des grandes industries et qu'il réponde adéquatement à leurs demandes. Tout comme la société civile, les entreprises poussent le gouvernement à jouer un rôle de leadership pour ce qui est des mesures de contrôle et de protection des milieux naturels. À cet égard, l'importance qu'accorde le gouvernement québécois à la mise en place d'un marché de carbone dans l'est du pays est révélatrice. Le Québec est tout à fait conscient des impacts positifs de ce marché sur l'économie et il tient compte des demandes de l'industrie à ce sujet.

Les politiques publiques déjà adoptées témoignent de la prise en compte de l'impact positif qu'entraîne la participation de l'entreprise dans la protection de l'environnement. En matière de diversité

biologique, le gouvernement a mis en place différentes mesures pour interpeller le secteur privé, tout en collaborant avec ce dernier. Le *Plan d'action sur la diversité biologique de 2004-2007* fait état, par exemple, dans la planification ou la réalisation d'activités commerciales et économiques, de l'importance d'augmenter le nombre de projets pour inciter les entreprises à adopter un système de gestion environnementale. Autre exemple de mesure, la responsabilisation des entreprises touristiques quant au maintien de la diversité biologique grâce au Programme de qualité dans les secteurs du tourisme d'aventure et de l'écotourisme.

Dans la *Politique de l'eau* de 2002, la réforme de la gouvernance met en évidence une autre mesure qui fait pression sur le secteur privé au sujet de la prise en charge des problèmes environnementaux. En effet, le projet d'instauration des instruments économiques de gouvernance stipule que les « acteurs de l'eau », c'est-à-dire les usagers, comme les entreprises, doivent être redevables de son utilisation. Il s'agit de les responsabiliser, par l'approche utilisateur – payeur. L'entreprise doit ainsi financer les coûts sociaux et environnementaux de ses activités.

Enfin, en ce qui concerne la *Politique sur les changements climatiques* de 2006, l'incitation aux mesures volontaires y est clairement énoncée. Elle concentre ses objectifs sur des diminutions d'émissions des gaz à effet de serre (GES) dans plusieurs secteurs, tout en ciblant les industries les plus polluantes. L'entente signée entre la multinationale Alcan et le gouvernement québécois concernant des cibles de réduction de GES est un bon exemple de cette collaboration. Ce type d'entente est primordial, précisément parce que les alumineries demeurent de grands émetteurs de polluants atmosphériques au Québec¹⁰. En vertu de cette politique, d'autres ententes devraient être signées,

tout aussi significatives que celle conclue avec le géant mondial de l'aluminium.

Un tournant est observé dans les rapports entre les secteurs privé et public. Du contexte d'affrontement, à une époque où les mesures coercitives étaient imposées - ce qui n'a pas contribué pour autant à relever les défis posés par les menaces environnementales - jusqu'à l'arrivée des politiques volontaires, il semble que le secteur privé prenne davantage conscience de son pouvoir. Est-ce que le secteur privé, en tant qu'acteur, peut jouer un rôle significatif dans la résolution des problèmes environnementaux globaux ? Plus précisément, peut-on affirmer que le volontarisme des années 1980-1990, lancé par les pouvoirs publics et remis en question par certains spécialistes et écologistes, incite vraiment les entreprises à passer à l'acte ? Notre lecture de la situation actuelle permet de dégager que, malgré la réticence d'un grand nombre d'entreprises, un changement de culture favorable à l'approche globale s'installe peu à peu dans la vision des entreprises. La pression exercée par les gouvernements et par la société civile ainsi que les problèmes environnementaux de plus en plus menaçants ne sont certainement pas étrangers à ce changement d'attitude de la part du secteur privé.

CONCLUSION

La responsabilité sociale et environnementale, ainsi que la mise en place de systèmes de gestion environnementale, constituent deux éléments majeurs dans la prise de conscience des problèmes environnementaux par l'entreprise. L'intérêt de la part du secteur privé de tenir compte de l'impact de ses activités sur les différents écosystèmes, et de l'opinion publique, favorise à la longue l'avènement d'une forme de consensus entre les entreprises quant à l'adoption de normes informelles et de codes de conduite. Ce consensus est nécessaire, et souhaitable, pour affronter les problèmes globaux en environnement, comme le réchauffement

climatique, la surexploitation des ressources naturelles et la perte de la diversité biologique.

Mettre en place les outils et les mesures nécessaires pour surmonter les défis qu'entraîne la protection de l'environnement passe inévitablement par un processus de collaboration entre les divers acteurs (entreprises, société civile, pouvoirs publics). Cette stratégie permettrait d'affronter les enjeux internationaux liés à la protection des milieux naturels et renforcerait la gouvernance mondiale de l'environnement. Le passage à l'acte dépend de la volonté des entreprises et du rôle clé que doivent jouer les gouvernements. Devant l'ampleur des défis environnementaux et l'interaction toujours plus complexe des acteurs, le secteur privé devrait, avec l'aide des pouvoirs publics et de la société civile, intégrer davantage les principes de l'approche globale.

Le rôle du gouvernement peut être incitatif, en mettant l'accent sur la collaboration. À cet égard, le gouvernement du Québec, par ses politiques publiques et les dossiers environnementaux qu'il défend sur la scène nationale et internationale, semble avoir adopté une telle stratégie. Approfondir la collaboration entre le gouvernement et le secteur privé dans des secteurs comme l'énergie, le marché du carbone ou pour respecter l'application d'un instrument juridique comme le Protocole de Kyoto ne pourra qu'être utile pour lutter contre les problèmes globaux. Cependant, il ne faut pas négliger la relation complexe, et en pleine transformation, entre l'acteur privé et l'acteur public. Il ne reste qu'à souhaiter que celle-ci soit bénéfique pour lutter contre les dangers qui menacent l'environnement. Pour mener à bien une véritable stratégie de lutte contre les problèmes globaux en environnement, encore faudrait-il en renforcer la gouvernance mondiale, c'est-à-dire, miser sur une gestion efficace des milieux naturels.

NOTES

¹Voir à ce sujet le rapport évolutif 3 : La prise en charge des problèmes globaux en environnement : un jeu d'acteurs de plus en plus complexe ?

<http://www.leppm.enaq.ca/fr/index.aspx?sortcode=1.15.15>

²Pour plus de détails :

http://www2.dupont.com/Sustainability/en_US/Performance_Reporting/reducing.html#4

³PriceWaterHouse, "Corporate Responsibility: Strategy, Management and Value - How PwC can Help",

<http://www.pwc.com/extweb/pwcpublications.nsf/docid/B4677BCF42BFBE5985257124002432FC>

⁴Voir à ce sujet les sondages de la firme KPMG : Sondage sur la gestion environnementale au Canada, 1994 et 1996.

⁵Vous pouvez consulter le document à l'adresse suivante:

<http://www.csmoe.org/media/publications/ENV-Gestion-Environnement-Entreprises-05-99.pdf>

⁶Statistique Canada, « Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises », 2002, No 16F0006XIF.

<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/Statcan/16F0006X/16F0006XIF2002000.pdf>

⁷Pour plus de détails sur cette enquête :

http://www.ceres.org/pub/docs/Ceres_XOM_corp_gov_climate_change_053006.pdf

⁸*Idem*

⁹Du côté des citoyens canadiens, ceux-ci veulent, en majorité, des politiques plus musclées et un véritable leadership de la part du gouvernement fédéral, ce qui isole, en quelque sorte, le gouvernement fédéral.

¹⁰<http://www.pollutionwatch.org/pressroom/releases/20051012qf.jsp>

Bibliographie

Ouvrages consultés

Boiral, Olivier, Entreprise et environnement naturel, vers une nouvelle alliance, dans *Direction et gestion des entreprises*, dossier entreprises-environnement, No 144, novembre-décembre 1993.

Boiral, Olivier, Vers une gestion environnementale des entreprises?, dans *Revue française de gestion*, janvier-février 2000.

Gendron, Corinne (2004), *La gestion environnementale et la norme ISO 14001*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 347p.

Gouvernement du Québec, «*Plan d'action sur la diversité biologique de 2004-2007*», 2004.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/2004-2007/planaction.pdf>

Gouvernement du Québec, «*Politique de l'eau de 2002*», 2002.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf>

Gouvernement du Québec, «*Politique sur les changements climatiques de 2006*», 2006
http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf

Guay, Louis (2004), «*Les problèmes écologiques globaux: objets de science et enjeux sociopolitiques*», dans Guay, Louis, Laval Doucet, Luc Bouthillier, Guy Debailleul (Ss la direction), «*Les enjeux et les défis du développement durable: connaître, décider, agir*», Québec: Les Presses de l'Université Laval, 370 p.

Lanoie Paul, Georges, A. Tanguay, Dix exemples de rentabilité financière liée à une saine gestion environnementale, dans *Gestion*, Vol.24, No 1, printemps 1999.

Laville, Élisabeth (2006), «*L'entreprise verte, le développement durable change l'entreprise pour changer le monde* », 2ième édition, Paris : Village mondial, 407p.

Morin, Sophie, «*Analyse des impacts de la mondialisation sur l'environnement au Québec : rapport 1 - paramètres et pistes d'analyse*», 2005.
http://www.leppm.enap.ca/leppm/docs/Rapports%20environnement/Rapport_1_Environnement.pdf

Organisation de Coopération et de Développement Économiques (2001), «*Responsabilité des entreprises, initiatives privées et objectifs publics*», 123p.

Pasquero, Jean (2005), «*La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion*», dans Turcotte, Marie-France et Anne Salmon, «*Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*», Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 228p.

Vaute, Loetitia, Marie-Paule Grevêche (2005), «*Certification ISO 14001*», Paris: AFNOR, 339 p.

Whitelaw, Ken (2004), "ISO 14001, *Environmental Systems Handbook*", Second Edition, Oxford: Elsevier Butterworth-Heinemann, 237 p.

Zéghal, Daniel, Marie-Sol Lefrançois (2000), «*La gestion environnementale au sein de certaines grandes entreprises canadiennes*», Document de réflexion-travail 00-21, Faculté d'administration, Université d'Ottawa, Ottawa, 25 p.



Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le Ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lien de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État, et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité. Il est apparu essentiel de répondre à cette préoccupation des impacts de la mondialisation sur la vie des institutions, des entreprises et de la société québécoise.

**Relations
internationales**

Québec 

Directeur par intérim : Paul-André Comeau

Pour plus d'information ou si vous avez des renseignements à nous transmettre, vous pouvez contacter :

la technicienne du Laboratoire
Téléphone : (418) 641-3000 poste 6864
leppm@enap.ca

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site Internet :

www.leppm.enap.ca

© Copyright ENAP — MRI — LEPPM 2007. Tous droits réservés.

Aucun élément du contenu du présent document ne peut être utilisé, reproduit ou transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'ENAP — MRI — LEPPM. Pour solliciter cette permission ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à leppm@enap.ca